

> Intitulé de l'emploi

Gestionnaire de la paie

> Autres appellations

Technicien de paie

> Définition synthétique

Le gestionnaire de la paie concourt au calcul de la paie, à l'établissement des fiches de paie et/ou des charges sociales.

> Activités principales

- Saisie des éléments variables de paie
- Réalisation des déclarations pour les différentes caisses et régimes de retraite
- Veille réglementaire
- Participation au suivi de la masse salariale et à l'élaboration du budget
- Accueil et conseil aux salariés

> Compétences requises

Savoir :

- Statuts de la fonction publique territoriale
- Convention collective des services publics
- Réglementations des différentes caisses
- Notions de comptabilité publique
- Droit du travail

Savoir-faire :

- Calculer une paie
- Maîtriser le logiciel de paie
- Appliquer les différents textes réglementaires
- Maintenir une bonne communication interne et externe
- Gérer le stress

• Comportements professionnels

- Disponibilité
- Grande rigueur
- Réactivité
- Sens de la communication
- Goût pour les chiffres

> Conditions particulières d'exercice

- Respect des échéances régulières
- Scission des missions de contrôle dans certaines collectivités
- Coordination permanente avec la gestion des carrières et des rémunérations
- Respect strict de la confidentialité

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Transferts de compétences

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Gestionnaire administratif des ressources humaines